

ON FRÊNE!

Bilan projets pilotes

Juillet 2017

par



TABLE DES MATIÈRES

1.	MISE EN CONTEXTE.....	2
2.	PROJET DE VALORISATION - <i>ON FRÊNE!</i>	3
2.1.	LES PARTENAIRES DU PROGRAMME.....	3
2.2.	LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET PILOTE.....	3
2.3.	ÉTUDES DE CAS DE VALORISATION.....	4
2.3.1.	Arrondissement Côte-des-Neiges.....	4
2.3.2.	Boucherville	5
2.3.3.	Carignan.....	5
2.3.4.	Longueuil.....	6
2.3.5.	Pointe-Claire	6
2.3.6.	Terrebonne.....	7
2.3.7.	Multi Recyclage – Membre 3RMCDQ.....	8
2.3.8.	Fédération des producteurs forestiers du Québec.....	8
3.	FAITS SAILLANTS – PÉRIODE D’ABATTAGE 2015-2016.....	8
3.1.	DÉFIS ET PISTES D’AMÉLIORATION.....	8
3.2.	DEUX MONDES À PART.....	8
3.3.	QUANTITÉ DU BOIS.....	9
3.4.	ENTREPOSAGE	9
3.5.	QUALITÉ DU BOIS.....	9
3.6.	FAÇONNAGE DU BOIS	10
3.7.	VENTE.....	10
3.8.	SUIVI	10
4.	LES CLÉS POUR VALORISER LES FRÊNES DANS LES MUNICIPALITÉS.....	10

1. MISE EN CONTEXTE

L'agrile du frêne est un coléoptère importé accidentellement de Chine et d'Asie occidentale. L'insecte pond des larves sous l'écorce de toutes les espèces du genre *Fraxinus* (frêne). Ces larves se déplacent sous l'écorce en se nourrissant des tissus conducteurs de l'arbre empêchant ainsi la sève de circuler dans l'arbre. Les arbres infestés meurent au bout d'un à cinq ans.

Repéré pour la première fois sur le territoire nord-américain en 2002 dans le Michigan, cet insecte, qui s'attaque à toutes les essences de frêne, a déjà provoqué la mort de millions d'arbres. Sa propagation rapide dans ce nouvel habitat est avant tout due au transport du bois infesté par l'homme. Afin de limiter la propagation de l'insecte, le gouvernement fédéral a défini une zone réglementée qui s'élargit régulièrement.

La transformation du bois à l'intérieur de la zone réglementée selon les normes phytosanitaires est une des façons d'empêcher la propagation de l'insecte par le déplacement du bois de chauffage infesté. De plus, ce processus permet souvent une utilisation plus noble et donc une valorisation du bois de frêne infesté.

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté en 2014 une stratégie de lutte contre l'agrile du frêne, qui s'étend jusqu'en 2024. Cette dernière a pour objectif de travailler de façon concertée à l'intérieur du territoire du Grand Montréal, tout en laissant aux municipalités une latitude d'action pour ralentir la progression de l'insecte et augmenter la résilience de la canopée face à de potentielles nouvelles épidémies. Cette stratégie vise à travailler sur différents axes, dont la valorisation, à travers des projets pilotes étudiant les arbres abattus infestés ou par prévention. Parmi les premières initiatives de valorisation dans la CMM comptent le sciage des billes sur place par l'entremise d'une scierie mobile (Blainville, Arrondissement Côte-des-Neiges) ou l'établissement d'un partenariat infructueux avec le Bureau de la mise en marché des bois de Québec (Laval).¹

Ce bilan met en commun les résultats des expériences du programme On Frêne! et ceux d'initiatives locales tout aussi pertinentes. Pour la première fois, il est possible de comparer les initiatives de valorisation et de dresser un bilan financier de ces dernières. Dans la majorité des expériences étudiées, la transformation du bois en copeaux a répondu au besoin de valorisation des frênes et a engendré des revenus pour les municipalités. De nombreuses autres initiatives sont également présentées dans le bilan : production de bois de sciage, de pâtes et papier, de mobilier, de compost industriel, etc.

Pour une centaine d'arbres abattus, les municipalités et les arrondissements étudiés ont pu récolter entre 1200 \$ et 2500 \$, selon la qualité du bois et le produit final.

L'insecte poursuit son invasion dans d'autres régions du Québec. Le bilan présenté aujourd'hui constitue un excellent outil pour inspirer et conseiller d'autres municipalités qui sont ou seront touchées par l'insecte ravageur.

¹ Source : Communauté métropolitaine de Montréal (2016). Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne. Bilan des activités 2014-2015. 97p. http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20160111_agrile_rapportSuivi.pdf

2. PROJET DE VALORISATION - *ON FRÊNE!*

Face à la problématique de l'agrite entrainant l'abattage passé, présent et futur de milliers d'arbres dans la grande région de Montréal, le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), le Jour de la Terre (JDLT) et le Regroupement des récupérateurs et des recycleurs des matériaux de construction et de démolition du Québec (3RMCDQ) se sont réunis afin d'offrir **une solution aux municipalités** pour donner une seconde vie au bois tout en respectant les normes phytosanitaires pour neutraliser le bois et empêcher la propagation de l'insecte.

Grâce à ce partenariat unique, le programme *On Frêne!* souhaite offrir **plusieurs solutions**, soit :

- la mise en place d'une structure conjointe de gestion;
- l'accompagnement des municipalités à la mise sur pied de projets pilotes;
- la formation d'intervenants (arboriculteurs, dirigeants municipaux, etc.) et la sensibilisation de différents acteurs.

2.1. LES PARTENAIRES DU PROGRAMME

On frêne! est né du partenariat entre quatre organisations représentant les différents acteurs du milieu :

- Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), initiateur du projet, agit en tant que facilitateur et soutien technique tout en mobilisant les membres de son réseau.
- La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), collaborateur de la première heure, opère le programme en milieu rural.
- Le Jour de la Terre (JDLT), opérant en milieu urbain, est le point de contact entre les municipalités et les industriels tout en assurant la traçabilité des produits valorisés.
- Le Regroupement des récupérateurs et des recycleurs des matériaux de construction et de démolition du Québec (3RMCDQ), en collaboration avec ses membres, augmente significativement les volumes de matières résiduelles valorisées.

2.2. LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET PILOTE

Été 2015

- Conception des grandes lignes du projet pilote
- Envoi des invitations aux municipalités pour participer au programme

Automne 2015

- Invitation des industriels à participer au programme
- Obtention des exigences de chaque industriel concernant le bois accepté
- Visite des municipalités intéressées et sensibilisation au besoin des industriels (espace de stockage permettant le passage des camions, façonnage)
- Rédaction des procédures de fonctionnement et de la documentation

- Formations offertes (2) aux municipalités et émondeurs par le FPFQ et le syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec sur le façonnage des billots pour répondre aux exigences des industriels
- Début de la saison d'abattage / Lancement du projet pilote et du site internet (www.onfrene.org/)

Printemps 2016

- Fin de la période d'abattage
- Suivi et visite des municipalités et des recycleurs participants
- Appels de proposition pour le bois recueilli en billot et en copeaux

Été 2016

- Collecte d'informations auprès de municipalités de la grande région de Montréal pour connaître leur façon de faire, les coûts engendrés et leurs commentaires ou suggestions
- Rédaction du rapport
- Évaluation des possibilités de reconduire le projet

2.3. ÉTUDES DE CAS DE VALORISATION

2.3.1. Arrondissement Côte-des-Neiges

Initiative de vente par appel d'offres développée et dirigée par l'arrondissement pour cogénération et sciage

Période d'abattage	2014-2015
Nombre d'arbres abattus	Non disponible
Produit final et quantité	4 appels d'offres ont été passés : • Le premier appel d'offres était composé de 6 lots de 3 à 16 billots de diamètre et de longueur variable • Le deuxième appel d'offres était composé de 7 lots (spécificités manquantes) • Le troisième appel d'offres était également de 7 lots dont les billots n'étaient pas façonnés • Le quatrième appel d'offres était composé de 20 billots de 6 à 10 pi dans un conteneur
Intervenants	• Centre de services partagés du Québec pour les appels d'offres • Goodfellow a remporté les trois premiers appels, un particulier a gagné le dernier
Gains	• Premier appel d'offres : 1013 \$ • Deuxième appel d'offres : 927 \$ • Troisième appel d'offres : pas d'information • Quatrième appel d'offres : 163,13 \$
Commentaires	• Une centaine de billots était en attente de façonnage lors de l'échange d'information pour être ensuite envoyée en appel de proposition. • Travailler avec un conteneur demande davantage de logistique pour l'arrondissement et pour l'acheteur qui doit le rapporter à la compagnie de location. • L'objectif est de trouver une façon qui demande moins de main d'œuvre et d'équipe. • Des projets communautaires sont en cours de réflexion. • Goodfellow a utilisé certains billots comme biomasse pour ces bouilloires, car ils étaient moins intéressants pour le bois d'œuvre.

	• Attention : Suivi conseillé auprès de l'acheteur afin d'assurer la neutralisation de l'insecte.
Personne-ressource	Meagan Hanna, Agente technique en horticulture et arboriculture, Ville de Montréal, Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

2.3.2. Boucherville

Initiative de vente de copeaux pour la cogénération

Période d'abattage	2015-2016
Nombre d'arbres abattus	100 arbres présents sur le domaine public dispersés à plusieurs endroits dans la ville
Produit final et quantité	Copeaux : 2 chargements de 23 et 22 tonnes anhydres, en vue d'une valorisation énergétique. A priori, les arbres ne satisfaisaient pas les critères exigés pour une valorisation en pâtes et papier, ni en planches ou en compost. Les troncs présentant un grand diamètre ont été transformés en pièces de bois.
Intervenants	• Entrepreneur pour l'abattage et la mise en copeaux • Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ) pour assurer le contact avec Domtar et pour coordonner le transport (camion de 53') • Domtar de Windsor pour l'utilisation du produit final
Gains / dépenses	Dépenses : • Abattage et mise en copeaux : 77 464,41 \$ (prix facturé) • Cotisation au SPFSQ : 1,13\$/tonne anhydre • Transport : 465 \$ par voyage Gains : • Achat de la matière par Domtar, environ 1000\$ par chargement, selon le taux par tonne anhydre établi à ce moment
Commentaires	• Bien décrire les endroits des abattages pour réduire le risque pour l'entrepreneur; • Bien décrire les pratiques de coupe attendues afin de maximiser la valeur des parties de l'arbre et expliquer le tri attendu au site d'entreposage du bois; • Bien choisir le mode de tarification du bordereau de prix en fonction du type de contrat d'abattage (à l'heure ou à l'unité, par exemple).
Personne-ressource	Stéphane Pratt, chargé de projet environnement, Boucherville

2.3.3. Carignan

Initiative de vente du bois abattu en copeaux et billes (selon la qualité)

Période d'abattage	2015-2016
Nombre d'arbres abattus	204 arbres
Produit final et quantité	Copeaux (2 voyages de 33 et 16 tonnes anhydres) Billots (200 billots - évaluation visuelle)
Intervenants	• Entrepreneur pour l'abattage • Municipalité pour la mise en copeaux • Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ) pour assurer le contact et coordonner le transport avec Domtar • Entrepreneur pour l'abattage • Goodfellow pour le transport et l'utilisation du produit final

Gains / dépenses	Dépenses : • Déchiquetage : 11 000 \$ • Chargeur : 459 \$ • Coûts transport : 1 943,65 \$ • Coûts du SPFSQ : 57,47 \$ Gains : • Achat de la matière par Domtar 1999,36\$	Dépenses : • Aucuns frais n'ont été facturés, toutefois, l'entreprise Goodfellow estime les coûts de transport à 750 \$ Gains : • 0 \$ puisque trop contaminés, billots ont dû être déchiquetés en copeaux (suite au bris de trois lames)
Commentaires	• Attention aux contaminations (présence de petites roches dans la matière apportée par les citoyens) • Respecter la taille de copeaux demandée par l'industriel (env. 10% des copeaux n'étaient pas conforme)	Les billes de bois ont été stockées dans un seul tas et non 4 tel que recommandé par les industriels, car les arbres sélectionnés pour l'abattage étaient tous morts. Par le fait même, les autres dimensions ont été exclues du contrat d'abattage (8 pi seulement).
Personne-ressource	Annabelle Landry, Conseillère en environnement et développement durable, ville de Carignan	

2.3.4. Longueuil

Initiative de vente du bois abattu en billes pour la production de pâtes et papier

Période d'abattage	2014-2015
Nombre d'arbres abattus	100 arbres
Produit final et quantité	Billot : 29 000 kg à 59,33% sec (équivalent de 17,2 tonnes sèches)
Intervenants	• Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ) pour assurer le contact et coordonner le transport avec Domtar • Domtar de Windsor pour l'utilisation du produit final
Gains / dépenses	Dépenses : • Frais de transport 420\$ • Supplément de transport exceptionnel de 250\$ • Frais de gestion du SPFSQ : 42,48 \$ Gains : • Compensation de Domtar 98,42\$/tonne anhydre soit 1692,82\$
Personne-ressource	Véronika Kachanova, analyste en environnement, Longueuil

2.3.5. Pointe-Claire

Initiative de valorisation locale du bois abattu en mobilier intérieur

Période d'abattage	2015-2016
Nombre d'arbres abattus	Environ 363 arbres
Produit final et quantité	• 10 100 pieds mesure de planche • 700 m3 de copeaux

Intervenants	LES BILLES : • Obligations pour élagueurs de suivre le guide du façonnage • Transformation en planches par une scierie mobile • Transport au séchoir industriel • Mandat de conception de mobilier intérieur à l'usage de ses citoyens donné à un designer • Mandat pour la réalisation du mobilier à un organisme de réinsertion sociale • Transport du bois séché vers l'organisme, résultat livré en novembre 2016 LES COPEAUX : • Citoyens et élagueurs déposaient leurs résidus de bois au site de dépôt de la ville • La Ville a tenté de vendre ses résidus de bois aux enchères, mais intérêt seulement pour le bois de chauffage • Commande d'un broyeur industriel pour transformer résidus en copeaux règlementaires • Copeaux utilisés dans l'entretien du parc naturel Terra-Cotta (réalisation des sentiers)
Commentaires	• Même schéma pour les années à venir (plus facile maintenant, car les plans pour le mobilier intérieur et échéancier sont connus) • Amélioration : meilleur suivi des élagueurs quant au façonnage des billes • Estimation de 330 arbres à abattre par an pour les prochaines années (dépendant de la vitesse de progression de l'insecte)
Personne-ressource	Rodrigue Forget-Rochette, agent technique en horticulture et arboriculture, Pointe-Claire

2.3.6. Terrebonne

Initiative de vente du bois en copeaux et billes développée et dirigée par la municipalité

Période d'abattage	2015 -2016
Nombre d'arbres abattus	2015 : 147 arbres sur terrain public / 139 sur terrain privé 2016 : 428 arbres sur terrain public / 138 sur terrain privé Pour le domaine privé, la ville de Terrebonne ne s'occupe que de la récupération des billes. Les propriétaires couvrent les frais reliés à l'abattage
Produit final et quantité	LES BILLES : ± 250 m³ (format de valorisation : 30 % billes qualité sciage, 50 % billes qualité pâte, 20 % copeaux) LES COPEAUX : Volume indéterminé, mais proche de 180 verges (= ±140 m³ à l'entrepôt municipal), format de valorisation : compost industriel
Intervenants	• Abattages : Novafor et Marcel Martel Services arbres • Transport et vente du bois : Sylva croissance • Transformation : Domtar (Windsor) pour la pâte, Scierie Champeau (St-Malo) pour le sciage
Gains / dépenses	2015 • 2 746 \$ revenus vente du bois • Rendement après dépenses = -6 900\$ 2016 • 11 224 \$ revenus vente du bois • Rendement après dépenses = -2 247\$
Commentaires	• Améliorer le processus d'ordres de travail pour le débardage des billes chez les privés

	• Améliorer la traçabilité et mieux quantifier la gestion des stocks de bois abattus
Personne-ressource	Louis-Olivier Cardinal, Technicien en arboriculture et foresterie urbaine, Terrebonne

2.3.7. Multi Recyclage – Membre 3RMCDQ

Aucun billot n'a été récupéré sur le site de Multi Recyclage puisque les billots n'étaient pas bien façonnés (longueur du billot trop courte, diamètre inadapté, nœud non coupé, etc.). Les municipalités qui déposaient leur bois dans ce centre (principalement Montréal et Laval) n'avaient pas été informées des besoins en façonnage.

Les billes ont donc été mises en copeaux. Les copeaux sont par la suite majoritairement envoyés pour de la valorisation énergétique à l'usine de Résolu à Gatineau. D'après Monsieur Thibault, contremaître du site, le volume global de bois apporté au site a augmenté les dernières années, toutefois, Multi Recyclage ne tient pas de décompte précis par espèce, ils ne peuvent donc confirmer que l'augmentation vient de l'abattage des frênes dans les municipalités et arrondissements avec lesquels ils font affaire.

2.3.8. Fédération des producteurs forestiers du Québec

La Fédération des producteurs forestiers du Québec et le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec ont organisé quatre ateliers sur les normes de préparation du bois destiné à la transformation. Au total, une soixantaine d'employés municipaux et d'arboriculteurs de la CMM ont participé à la formation d'une demi-journée. La production de bois destiné au marché des produits forestiers nécessite une connaissance sur les normes de préparation des différents produits, le stockage et l'empilement ainsi que l'espace nécessaire pour assurer un transport vers les différents acheteurs de bois. Le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec s'est également impliqué directement auprès des villes de Carignan, Longueuil et Boucherville pour faire le lien avec les acheteurs, vérifier la conformité des produits et assurer le transport vers les acheteurs du bois.

3. FAITS SAILLANTS – PÉRIODE D'ABATTAGE 2015-2016

3.1. DÉFIS ET PISTES D'AMÉLIORATION

Les volumes et la qualité du bois diffèrent selon les municipalités; toutefois la façon de s'en départir reste sensiblement la même, à savoir que le bois est abattu, stocké, transformé dans certains des cas, puis vendu à un entrepreneur par l'intermédiaire d'une tierce partie ou non.

Cet entrepreneur peut opérer à petite échelle et, parfois, être preneur du bois abattu en municipalité. Dans la plupart des cas cependant, l'entrepreneur agit à plus grande échelle et fait partie de l'industrie forestière, disposant ainsi de l'expertise et des conditions pour neutraliser le bois contaminé et en gérer de grandes quantités au quotidien.

3.2. DEUX MONDES À PART

Dans le passé, le monde municipal et le monde de l'industrie forestière n'ont eu que très peu, voire aucun chevauchement. Avec l'infestation de l'agrile du frêne et ses conséquences, notamment le risque de propagation de l'insecte et les volumes de bois abattus grandissants, l'industrie forestière devient un partenaire fort intéressant pour les municipalités, qui en plus, se démarque par sa grande volonté

d'épauler ces dernières dans leur gestion de bois de frêne. Toutefois, il n'est pas facile pour les employés municipaux qui n'ont pas d'expérience de l'industrie forestière de connaître et comprendre toutes les spécificités du domaine. Commenant par une nouvelle terminologie (tonne métrique anhydride, mesures de planche, diamètre au bout fin, etc.), il faut également connaître les spécificités de façonnage et d'entreposage uniques à chaque industriel (longueur et diamètre minimal et maximal, volume minimal, séparation des espèces feuillues ou pas, etc.).

→ L'entremise d'une tierce partie familiarisée avec les réalités des deux mondes, comme le programme *On frêne!* ou les syndicats des producteurs forestiers, assure la facilitation du processus et l'amélioration des résultats.

3.3. QUANTITÉ DU BOIS

Les industriels travaillent avec de grands volumes de bois venant la plupart du temps des coupes forestières. Les municipalités font, quant à elles, face à de plus petits volumes de bois. Selon les informations fournies des industriels, la quantité minimale pour un voyage correspond au volume d'un camion de 53 pieds, donc environ 34 tonnes métriques vertes. Selon la taille des billots, il s'agit donc d'un minimum de 50 à 150 billots.

→ Un entrepôt conjoint avec d'autres municipalités et des abattages concertés sont des moyens pour augmenter les volumes de bois abattu.

3.4. ENTREPOSAGE

Pour entreposer un minimum de 50 à 150 billots puis permettre à la machinerie associée au chargement (chargeuse, camion, etc.) de circuler librement autour des billots, un espace d'une certaine taille est nécessaire. Puisque les espaces libres et autorisés à recevoir une ressource contaminée et inflammable semblent peu nombreux en milieu municipal, trouver un lieu de stockage du bois dans l'attente d'une collecte peut s'avérer difficile. À cela s'ajoutent les risques de vol et ainsi une perte économique et un risque de propagation de l'insecte. Un espace clos semble donc inévitable.

→ S'associer à d'autres municipalités ou encore avec un membre du 3RMCDQ est à considérer. Ces derniers sont habitués à travailler avec certaines municipalités qui y déposent déjà leurs arbres abattus. Toutefois, afin d'assurer une valorisation plus noble que la cogénération, la municipalité doit s'assurer de façonner les arbres selon le minimum des exigences, c'est-à-dire débiter les arbres en billots d'au moins 8 pieds, raser les nœuds et inclure seulement les billots raisonnablement droits, sans fourche.

3.5. QUALITÉ DU BOIS

Par défaut, il existe un risque élevé de contamination du bois municipal par des corps étrangers, souvent dû aux restants métalliques (clous, broches, crochets, etc.). Aucun des membres de l'industrie forestière ne peut accepter du bois contaminé en risque de bris de la machinerie.

→ À des fins de valorisation du bois auprès de l'industrie forestière, des sites d'abattages avec le plus petit risque de contamination sont à choisir (p.ex. parcs naturels, arbres loin des rues, etc.). Quelques industriels ont les moyens de scanner les billots pour des résidus métalliques avant qu'ils n'arrivent dans la machinerie. Ces industriels sont à préconiser lors de la présence d'un risque de contamination.

3.6. FAÇONNAGE DU BOIS

Les émondeurs urbains ne connaissent pas ou peu les principes de façonnage explicites à l'industrie des pâtes et papier ou du sciage puisque les arbres coupés en ville sont le plus souvent débités en bûches pour être par la suite vendus en bois de chauffage. Ce type de coupe leur permet également de sortir plus aisément les arbres des places confinées. Des demandes de façonnage plus spécifiques de la part des municipalités à des fins de valorisation impliquent donc pour les émondeurs des besoins en formations. En vue d'un changement du *modus operandi* des élagueurs, plusieurs d'entre eux ont exprimé des craintes quant à une augmentation des coûts liés. Toutefois, quelques élagueurs possédant déjà la machinerie nécessaire pour débiter les arbres en billots ont confirmé une baisse des coûts, sauvant le temps de débiter l'arbre en plus petits morceaux.

→ Afin de connaître les normes de préparation des différents produits de bois, le stockage et l'empilement ainsi que l'espace nécessaire pour assurer un transport vers les différents acheteurs de bois, la Fédération des producteurs forestiers du Québec et le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec, offrent des ateliers de formation. Suite à l'inscription de 15 participants, un nouvel atelier sera offert.

3.7. VENTE

Quelques municipalités ont tenté de vendre leur bois par appel d'offres. Toutefois ce système de vente ne semble pas indiqué, car peu de personnes y répondent et la préparation des appels d'offres devient en soi plus coûteuse que les dividendes récoltés. De plus, dans la plupart des cas, les organismes ou individus qui répondent peuvent être à l'extérieur de la zone réglementée ou souhaitent utiliser les lots comme bois de chauffage - traitement pouvant enfreindre la réglementation et contraire à l'esprit même de la valorisation. Les municipalités se retrouvent donc sans acheteur.

→ Encore une fois, l'entremise d'une tierce partie, connaissant le marché des acheteurs de bois et leurs spécificités, comme le programme *On frêne!* ou les syndicats des producteurs forestiers, assure la facilitation du processus et l'amélioration des résultats.

3.8. SUIVI

Suite à la vente du bois, très peu de municipalités effectuent un suivi auprès des industriels pour connaître le type de valorisation qui a été appliquée aux bois qu'ils ont vendus. Il est donc impossible à l'heure actuelle de connaître le taux de valorisation à forte valeur ajoutée (sciage / pâte et papier) potentiel des frênes abattus en milieu municipal. Toutefois, les copeaux semblent être la finalité dans un grand nombre de cas pour une valorisation.

4. LES CLÉS POUR VALORISER LES FRÊNES DANS LES MUNICIPALITÉS

Suite aux expériences des partenaires du programme *On frêne!* et aux discussions avec les différentes municipalités, voici les 11 points à prendre en compte pour optimiser les chances de valoriser le bois de frêne au sein d'une municipalité.

Préparation	1. Municipalité : Définir les objectifs de valorisation (volume, produit final souhaité). 2. En fonction des objectifs, cibler des entrepreneurs potentiels et valider leurs spécificités de façonnage et de stockage. 3. Identifier une zone de stockage : a. Site municipal (idéalement conjoint avec d'autres municipalités pour augmenter les volumes) b. Chez un membre du réseau des 3RMCDQ 4. Transférer la liste de critères de façonnage et de stockage aux émondeurs (ou lister dans l'appel d'offres). 5. Période d'abattage : effectuer des suivis ponctuels, ajuster les procédures au besoin.
Vente	6. Évaluer les volumes stockés. 7. Passer en appel d'offres auprès des entrepreneurs ciblés ou contacter tout organisme offrant des services de facilitateurs pour qu'ils organisent le transport de la matière (p.ex. FPFQ).
Suivi	8. Demander les informations auprès de l'acheteur (utilisation finale du bois). 9. Si les objectifs de valorisation n'ont pas été atteints, proposer des pistes d'amélioration. 10. Compiler les résultats et commentaires des différents acteurs. 11. Dresser une liste de points à aborder pour la préparation de la prochaine période d'abattage.